



Commission de contrôle en matière de promotion de la presse écrite

Compte rendu de la réunion du 28 avril 2021 à 9h00

Présences Céline FLAMMANG, Steve JACOBY, Jean-Paul SCHNEIDER, Fabien SIMON,
Thierry ZEIEN.

1. Approbation du projet de compte rendu de la réunion du 28 janvier 2021

Le compte rendu de la réunion du 28 janvier 2021 est adopté.

2. Approbation du calcul de la part proportionnelle du 1^{er} trimestre 2021

Le calcul de la part proportionnelle du 1^{er} trimestre 2021 est approuvé.

Les membres de la Commission mandatent la présidente de signer les documents au nom de la Commission.

Il est acté dans le présent compte rendu que le montant de la part fondamentale pour l'année 2021 a été approuvé par procédure écrite.

3. Divers

La présidente rappelle qu'en raison de l'adoption du projet de loi relatif à l'aide à la presse au cours de l'année, la Commission avait décidé de libérer la part fondamentale de l'année 2021 par tranches trimestrielles. Or, il s'est avéré qu'un versement trimestriel peut constituer un problème de trésorerie pour certains éditeurs.

Pour garantir la viabilité financière des éditeurs, la présidente propose de procéder au versement de l'intégralité de la part fondamentale, et de la considérer comme une avance sur la part fixe qui sera attribuée au titre de la nouvelle loi relative à l'aide à la presse.

La Commission approuve le versement de l'intégralité de la part fondamentale, à condition qu'elle sera considérée comme une avance.

La prochaine réunion est fixée au 28 juillet à 9 heures.